

PASS CLUB

(A remplir par l'athlète et à transmettre au club)

VALIDITE DU PASS CLUB : 1 MOIS / UTILISABLE UNE SEULE FOIS PAR ATHLETE

DATE DE DEBUT :

DATE DE FIN :

LE PASS CLUB DOIT ETRE CONSERVE PAR LE CLUB

(IL N'EST PAS RENVOYE A LA F.F.TRI.)

**POUR ETRE VALABLE UN PASS CLUB DOIT ETRE RENSEIGNE
APRES SIGNATURE DANS ESPACE TRI 2.0**

1

INFORMATIONS CLUB

NOM DU CLUB : DIJON TRIATHLON

NUMERO D'AFFILIATION DU CLUB :

655

Cachet et signature du club

2

INFORMATIONS ATHLETES

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL ET VILLE :

DATE DE NAISSANCE :

EMAIL :

TELEPHONE :

Signature de l'athlète

3

ASSURANCE ET NEWSLETTER

ASSURANCE

Le soussigné est informé :

- Qu'il bénéficie, dans le cadre du Pass Club, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.TRI. auprès d'ALLIANZ,
- Que le Pass Club ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,
- Qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive - la pratique sportive de son enfant - peut l'exposer.
- Que son vélo - le vélo de son enfant - ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il - que son enfant - pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.
- Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo - au vélo de son enfant - ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

NEWSLETTER

En demandant un Pass Club, le soussigné accepte de recevoir la newsletter F.F.TRI. Si ce dernier ne souhaite plus la recevoir, il pourra se désinscrire en cliquant sur le lien de désinscription proposé sur chaque newsletter.